



GESTION DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

6 mai 2023 - 8h30 - Trois-Rivières

Présenté par
Jacqueline Gauthier et Anne Desjardins



Patinage Canada

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Outils de gestion disponibles;
2. Modifications à venir au modèle de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage;
3. Plan de la pratique sportive;
4. Clubs/écoles en règle;
5. Assurances;
6. Où trouver des renseignements sur la gestion des clubs/écoles?
7. Questions.



OUTILS DE GESTION DISPONIBLES

Modèles

- Note de service
- Amendements proposés
- Avis de convocation
- Ordre du jour du conseil d'administration mensuel
- Ordre du jour d'une réunion de comité
- Compte-rendu d'une réunion du conseil d'administration
- Compte-rendu d'une réunion de comité
- Reçu
- Compte de dépenses
- Déroulement d'une assemblée générale (sur demande)
- Règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage



OUTILS DE GESTION DISPONIBLES

Guide de l'administrateur

1. L'association;
Constitution, règlements généraux, objets;
2. Le conseil d'administration;
Rôles, responsabilités et profil de compétences des administrateurs;
3. Les comités;
Formations, règles de fonctionnement;
4. Les pratiques administratives;
Règlements et politiques internes;
5. Les ressources humaines;
Recrutement, rétention, engagement;
6. La politique de vérification des antécédents judiciaires;
7. La politique de la protection et l'accès aux renseignements personnels;
8. Le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs;
9. Annexes.



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

- Les lettres patentes et les règlements généraux sont des éléments clés du cadre de gouvernance d'un OSBL.
- Ces documents regroupent les termes du contrat qui est établi entre les membres et la corporation, et qui définit le fonctionnement de cette dernière.
- Les administratrices et administrateurs peuvent être tenus responsables du respect des dispositions prévues dans les lettres patentes et les règlements généraux.



Nouveau modèle

- Tend à répondre aux exigences minimum du code de gouvernance des OSBL québécois en loisir et en sport;
- Modèle qui est adaptable aux réalités des organismes.



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

EXIGENCES EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTES LOIS

Code de Gouvernance	Minimum	Commentaires
1.1 Le conseil d'administration s'assure que les objectifs et l'engagement de services qu'il a énoncés dans son plan stratégique de développement, dans son rapport annuel ou dans tout autre document demeurent cohérents, s'inscrivent dans la continuité des objectifs des lettres patentes et respectent les limites de celles-ci.*	<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité du CA de la région
1.2 Le conseil d'administration s'assure que la déclaration annuelle au REQ a été déposée dans les délais prescrits.*	<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité du CA de la région
1.3 Le conseil d'administration s'assure annuellement de la conservation des livres et des registres.*	<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité du CA de la région
2.1 Le conseil d'administration convoque une assemblée générale dans les formes et les délais prescrits dans sa loi constitutive et ses règlements généraux.*	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - Voir 3.4
6.10 Les règlements généraux prévoient que la présidente ou le président du conseil d'administration n'a pas de vote prépondérant lors d'une réunion du conseil d'administration.*	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - Voir 3.7
9.3 Le conseil d'administration embauche la directrice générale ou le directeur général, et détermine sa rémunération et ses conditions de travail.*	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

EXIGENCES EN LIEN AVEC UNE SAINE PRATIQUE DE GOUVERNANCE

Code de Gouvernance	Minimum	Commentaires
2.2 L'avis de convocation à l'AGA est accompagné de l'ordre du jour complet de la rencontre et du texte des principales résolutions à adopter.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - Voir 3.7
4.1 Le conseil d'administration s'assure que les règlements généraux demeurent à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
4.2 Les règlements généraux indiquent la date à laquelle ils ont été ratifiés par l'AGA ou, le cas échéant, la date d'adoption des amendements par le conseil d'administration.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme
4.3 La présidente ou le président du conseil d'administration s'assure que chaque nouvel administrateur et administratrice reçoit une copie des lettres patentes, des règlements généraux et des politiques dès sa prise de fonction.	<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité du CA de la région
5.4 Au cours d'une séance du conseil d'administration déterminée, le ou la secrétaire du conseil d'administration dépose un rapport confirmant qu'il ou elle a reçu les attestations et les déclarations annuelles d'intérêts de tous les membres.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
7.5 Le conseil d'administration s'assure de l'existence d'un processus d'accueil des nouveaux administrateurs et administratrices.	<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité du CA de la région
7.7 Le conseil d'administration s'assure annuellement qu'une assurance responsabilité des administratrices et administrateurs est en vigueur.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - voir 5.1
8.3 Le conseil d'administration devrait élire ses dirigeants parmi ses membres.	<input checked="" type="checkbox"/>	Semble conforme - Voir 4.5. Cependant il n'est pas écrit explicitement que les dirigeants (président, vice-président, secrétaire et trésorier) doivent être nommé par le CA post-AGA - NOTE: Patinage Québec n'exigera pas cette restriction pour les régions et les clubs.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

EXIGENCES EN LIEN AVEC UNE SAINTE PRATIQUE DE GOUVERNANCE

8.7 Le conseil d'administration devrait tenir un minimum de quatre (4) réunions au cours d'une année.	☑	Revoir section 4.9 pour ajouter un minimum de 4 rencontres pas an
8.12 Les procès-verbaux comprennent l'information concernant les rencontres du conseil d'administration (date, lieu, heure de début et de fin, présence et absence des administratrices ou des administrateurs, présence d'éventuels observateurs ou observatrices), sont rédigés de manière impersonnelle, font une synthèse des discussions et présentent les résolutions adoptées.	☑	Non-conforme - Ajouter une section
11.10 Le conseil d'administration s'assure qu'au moins une mission d'examen ou un audit est réalisé annuellement par une firme comptable professionnelle.	☑	Non-conforme. Cependant, Patinage Québec n'exigera pas cette restriction pour les régions et les clubs par sousis de ne pas imposer des frais additionnels onérants.
14.3 Le conseil d'administration s'assure que l'information concernant sa gouvernance, sa situation financière et la réalisation de ses activités est disponible sur son site Web.	☑	Responsabilité du CA de la région



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

EXIGENCES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Code de Gouvernance	Minimum	Commentaires
3.1 Les règlements généraux décrivent les diverses catégories de membres et précisent qui a la qualité de membre votant à l'AGA.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - Voir lettres patentes section 1.3 pour membres et RG 2.3 membres votants
3.2 Les règlements généraux prévoient que les administratrices et administrateurs sont tous élus par les membres.	<input checked="" type="checkbox"/>	Semble conforme - Voir 4.5. Cependant il n'est pas écrit explicitement que les dirigeants (président, vice-président, secrétaire et trésorier) doivent être nommé par le CA post-AGA - NOTE: Patinage Québec n'exigera pas cette restriction pour les régions et les clubs.
5.3 Chaque administratrice et administrateur a déposé auprès du ou de la secrétaire du conseil d'administration sa déclaration annuelle d'intérêts.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
6.1 Les règlements généraux décrivent le processus d'élection des administratrices et administrateurs ainsi que les conditions d'éligibilité et de mise en candidature.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - Voir 4.2 (Admissibilité), 4.5 (Élections et Mise en candidature).
6.7 Les règlements généraux font en sorte que le conseil d'administration ne peut comprendre des propriétaires ou des membres du personnel d'entreprises privées ou des membres du personnel d'organismes liés à l'organisation par une entente de biens ou de services.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
6.9 Les règlements généraux prévoient que tous les administrateurs et administratrices ont les mêmes droits, devoirs et responsabilités.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - section 4.1 pouvoirs n'est pas assez explicite
6.11 Les règlements généraux font en sorte que la présidente sortante ou le président sortant n'a pas de siège d'office au conseil d'administration.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

EXIGENCES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

6.11 Les règlements généraux font en sorte que la présidente sortante ou le président sortant n'a pas de siège d'office au conseil d'administration.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
6.12 Les règlements généraux indiquent dans quelles circonstances et de quelle manière le conseil d'administration peut pourvoir un poste d'administratrice ou d'administrateur lorsque se libère un siège en cours d'exercice.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme - Voir 4.7
7.2 Les règlements généraux précisent que la taille du conseil d'administration doit comprendre un nombre fixe d'administratrices et d'administrateurs se situant entre six (6) et treize (13).	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
7.3 Les règlements généraux précisent que l'OBNL doit avoir au minimum un homme et une femme au sein de son conseil d'administration et faire des efforts pour rechercher la parité et la diversité dans la nomination des autres membres.	<input checked="" type="checkbox"/>	Non-conforme - Ajouter une section
8.1 Les règlements généraux prévoient un quorum au sein du conseil d'administration.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme Voir 3.5
8.2 Les règlements généraux décrivent succinctement les responsabilités du conseil d'administration.	<input checked="" type="checkbox"/>	Section 5.3 devrait être bonifiée
8.4 Les règlements généraux précisent la durée du mandat des dirigeants.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme Voir 4.4 Cependant il n'y a pas de limite sur le nombre de mandats
8.5 Les règlements généraux décrivent succinctement les pouvoirs et les devoirs des dirigeants.	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme Voir 4.14
8.6 Les règlements généraux font en sorte que les fonctions de la présidence et de la direction générale (ou de la présidente-directrice générale ou du président-directeur général) sont clairement distinctes et ne peuvent être cumulées par une seule et même personne.	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modèles de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage

EXIGENCES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

9.1 Les règlements généraux font mention de la directrice générale ou du directeur général en précisant son lien avec le conseil d'administration et ce qui a trait à son autorité hiérarchique.	☑	n/a
9.2 Les règlements généraux font mention qu'une administratrice ou un administrateur ne peut pas occuper la fonction de directrice générale ou de directeur général.	☑	n/a
10.1 L'OBNL ne fait pas usage d'un comité exécutif.	☑	Modifier section 4.15 pour ajouter qu'aucun comité exécutif n'est permis
10.2 Les règlements généraux prévoient la création de trois grands types de comités (permanents, <i>ad hoc</i> et statutaires).	☑	Modifier section 4.15 pour ajouter 3 comités statutaires



Prochaines étapes

- Finaliser le modèle pour les associations régionales;
- Développer le modèle pour les clubs et les associations régionales;
- Accompagner les associations régionales dans leur révision.



OBJECTIF

GUIDER LES GESTIONNAIRES DE CLUBS/ÉCOLES DE PATINAGE DANS LA PLANIFICATION DE LEURS ACTIVITÉS

- Programmes offerts;
- Événements et activités spéciales;
- Sport sécuritaire;
- Protection des membres contre les maladies infectieuses;
- Plan de communication et diffusion;
- Ressources disponibles.



PHASES DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Phase 1: Planification, préparation et formation

Phase 2: Entraînements et déroulement des séances régulières d'entraînement

Phase 3: Événements et activités spéciales

Phase 4: Retour (rétroaction) sur les activités et programmes offerts



PLAN DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Patinage artistique et synchronisé

PHASE 1: Planification, préparation et formation

1. Prise de décision concernant les programmes ou les activités à offrir;
2. Engagement des entraîneurs responsables;
3. Établissement des frais pour les participants et préparation des inscriptions;
4. Formation des entraîneurs, des assistants de programmes et des autres bénévoles de soutien par les entraîneurs responsables des programmes offerts.



PLAN DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Patinage artistique et synchronisé

PHASE 2: Entraînements et déroulement des séances régulières d'entraînement

1. Les programmes;
2. Le déroulement des séances régulières d'entraînement;
3. Accueil de la clientèle;
4. Formation ou entraînement virtuel;
5. Entraînement extérieur;
6. Entraînement individuel, semi-privé ou libre;
7. Entraînement de groupe.



PLAN DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Patinage artistique et synchronisé

PHASE 3: Événements et activités spéciales

1. Compétition;
2. Revue sur glace;
3. Sessions de tests;
4. Autres activités spéciales.



PLAN DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Patinage artistique et synchronisé

PHASE 4: Retour (rétroaction) sur les activités et programmes offerts

1. Rapports annuels sur les programmes, activités et événements.

ANNEXE: Aide-mémoire précisant les rôles, responsabilités et tâches spécifiques à chacun des intervenants



SPORT SÉCURITAIRE

1. Prévention et détection de comportements susceptibles de mettre en péril la sécurité et l'intégrité physique ou psychologique;
2. Suivi des comportements susceptibles de mettre en péril la sécurité et l'intégrité physique ou psychologique;
3. Contrôle de l'état de santé.



PROTECTION DES MEMBRES CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES

1. Étapes à suivre en cas d'éclosion;
2. Recommandations concernant la protection des intervenants;
 - Exclusion des personnes symptomatiques sur les lieux d'entraînements;
 - Lavage des mains;
 - Étiquette respiratoire;
 - Mesures d'hygiène;
 - Couvre-visage et protection oculaire.

PLAN DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Patinage artistique et synchronisé

PLAN DE COMMUNICATION ET DIFFUSION

- Affichage sur notre site Internet;
- Mise à jour au fur et à mesure.

RESSOURCES DISPONIBLES

- Ressources externes.



CLUB/ÉCOLE EN RÈGLE

Auprès de Patinage Canada

- Payer la cotisation annuelle du club/école (Étape 1);
- Déclarer les membres du conseil d'administration de votre club/école dans le site des membres de Patinage Canada;
- Inclure le code de déontologie, l'avis de collecte de renseignements et l'exonération de publicité sur tous les formulaires d'inscription de votre club/école;
- Inscrire et payer la cotisation des membres de votre club/école;
- S'assurer de la présence d'un entraîneur en règle lors des séances du club/école.



CLUB/ÉCOLE EN RÈGLE

Auprès de Patinage Québec - Politique 23 sur les clubs et les écoles de patinage

- Adhérer au programme d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants ou fournir la preuve d'assurance;
- Faire appliquer le règlement de sécurité et nommer un directeur local de la sécurité;
- Réviser aux 5 ans les règlements généraux de votre club/école et les transmettre à Patinage Québec;
- Tenir une assemblée générale annuelle.



CLUB/ÉCOLE EN RÈGLE

Obligations légales

Rapports d'impôts;

Déclaration annuelle au REQ

(entre le 15 mai et le 15 novembre);

Si d'autres changements surviennent en cours d'année, vous avez 30 jours pour produire une déclaration de mise à jour courante.

Admissibilité aux taxes à la consommation

En bas de 50 000 \$ de revenus, vous n'avez pas de taxe à payer.

Plus de 50 000 \$ de revenus, je vous conseille de consulter un fiscaliste. Le RLQ offre un service maintenant à taux privilégié.



CLUB/ÉCOLE EN RÈGLE

Obligations légales

Entandem est l'organisme facilitant le processus d'obtention des licences musicales (Ré:sonne, Socan).

- Payer les frais pour Entandem (lors de l'inscription à Patinage Canada) **pour l'utilisation de la musique lors de vos activités quotidiennes;**
- Payer les frais Entandem lors des événements avec frais d'entrée comme les revues sur glace et les compétitions **directement à Entandem.**

Pour obtenir plus amples renseignements sur les frais à payer:

<https://www.entandemlicensing.com/fr/> ,
info@entandemlicensing.com

ou 1.866.944.6223.

ASSURANCES

- Assurance en responsabilité civile – Inclut dans l'inscription à Patinage Canada;
- Assurance en responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants - RLQ;
- Assurance biens – Non inclus dans l'inscription, à souscrire auprès d'un courtier en assurance de votre choix;
- Assurance aux cours des événements de patinage – Inclut dans l'inscription à Patinage Canada sauf les biens et équipements.



ASSURANCES

- Chaque club peut tenir 2 journées « amène un ami » par saison
- Chaque club peut tenir 2 journées « patinage familial » par saison
- Club doit appliquer le règlement de sécurité et tenir un registre complet des participants afin qu'ils soient assurés.



OÙ TROUVER DES RENSEIGNEMENTS SUR LA GESTION DES CLUBS/ÉCOLES ?

Site Internet de Patinage Québec - <https://patinage.qc.ca>

Clubs, Écoles et Régions

Gestionnaire de club

Sécurité dans le sport

Assurances

Programme

Sport sécuritaire

Patinage Canada - <https://skatecanada.ca/?lang=fr>

Sport sécuritaire

Registraire des Entreprises du Québec (REQ) -

<https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/default.aspx>



QUESTIONS



REMERCIEMENTS

MERCI DE VOTRE PRÉSENCE!

Vous recevrez par courriel
prochainement
un lien pour le sondage de satisfaction

